



Déclarer c'est protéger

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **PROTYS s'engage pour une gestion entièrement dématérialisée des déclarations de projets de travaux (DR<sup>1</sup>/DICT<sup>2</sup>)**

**Levallois-Perret, le 21 février 2011.** Fort du soutien des grands exploitants de réseaux (ERDF, GrDF, RTE, GRTgaz, France Telecom, Lyonnaise des Eaux, TIGF), PROTYS s'est imposé comme un prestataire de référence sur le marché dans l'aide à la gestion dématérialisée des déclarations de projets de travaux à proximité des réseaux. Dans le cadre de la réforme réglementaire, PROTYS souhaite favoriser la mise en place du guichet unique qui constitue une étape décisive dans la sécurisation des travaux à proximité des réseaux et dans la facilitation des déclarations préalables aux travaux notamment grâce à la dématérialisation des échanges.

#### **Accompagner la mise en place d'une base de données exploitants unique et exhaustive**

Avant l'instauration du guichet unique, les données des exploitants déposées en mairie n'étaient pas systématiquement consultées et les déclarations pas toujours effectuées en amont des chantiers à proximité des réseaux : seulement 5 à 10% des maîtres d'ouvrage effectuent une DR et 70 à 75% des entreprises de travaux, une DICT.

La publication prochaine du décret « DT<sup>3</sup> / DICT » en lieu et place du décret « DR / DICT » datant de 1991 a été précédée en décembre 2010 par l'instauration du guichet unique. Ce dernier, accessible gratuitement, sera constitué d'une base de données unique et exhaustive regroupant toutes les informations utiles et nécessaires aux maîtres d'ouvrage et aux entreprises de travaux, pour réaliser leurs déclarations de travaux.

Avant même l'instauration du guichet unique, Protys.fr était la première solution à avoir proposé dès 2008, la consultation libre et gratuite des coordonnées des grands exploitants de réseaux, destinataires des DR et DICT. « Chez PROTYS, nous avons toujours œuvré à rendre les démarches de déclarations toujours plus fluides et plus fiables afin de permettre aux maîtres d'ouvrage et aux entreprises des travaux de sécuriser rapidement leur chantier. », déclare Alain Galli, Directeur Général de PROTYS.

S'appuyant sur une base de données regroupant le référencement de plus de 60% des exploitants de réseaux en France, PROTYS traite en moyenne plus de 3,8 millions de DR / DICT par an. L'arrivée du guichet unique, représente une véritable occasion de favoriser l'accès aux données des exploitants pour PROTYS qui souhaite accompagner cette démarche : « En tant que prestataire d'aide, PROTYS est en constante relation avec l'INERIS et le MEDDTL et participe activement à la définition des modalités de fonctionnement du guichet unique et des nouvelles procédures réglementaires DT/DICT », indique Alain Galli. Nous contribuerons activement à la réussite du guichet unique, grâce notamment à notre expertise

---

<sup>1</sup> Demande de renseignements

<sup>2</sup> Déclaration d'intention de commencement de travaux

<sup>3</sup> Demande de projet de travaux

*dans l'acquisition et la gestion des données des exploitants. Depuis notre création, nous avons en effet constitué une base de données riche de plus de 260 000 références exploitants.*

### **Encourager une gestion entièrement dématérialisée des déclarations de travaux**

Si l'arrivée du guichet unique permettra un meilleur accès aux déclarants aux informations utiles, ces derniers ne pourront cependant pas effectuer entièrement leurs déclarations en ligne. Le téléservice du guichet unique proposera en effet aux déclarants un formulaire pré-rempli au format « pdf » qu'ils devront imprimer, compléter et adresser ensuite à chaque exploitant concerné.

Pionnière dans ce domaine, PROTYS propose aux déclarants depuis 2009, une interface de gestion complète et dématérialisée de bout en bout de leurs déclarations (DR/DICT), en lien direct avec les grands exploitants de réseaux (ERDF, GrDF, RTE, GRTgaz, France Telecom, Lyonnaise des Eaux, TIGF), qui soutiennent et utilisent cette solution. La plateforme Protys.fr permet en effet :

- Une saisie en ligne unique, rapide et complète de la DR ou DICT ;
- L'envoi en un clic de la DR ou DICT à l'ensemble des exploitants via le canal de transmission le plus adapté (numérique, email, fax, courrier) ;
- Un suivi et une traçabilité des DR, DICT et des récépissés des exploitants, assurés directement dans un tableau de bord spécifique à chaque chantier ou projet ;
- Des délais de transmission de la DR ou DICT plus courts et des réponses plus réactives des nombreux exploitants de réseaux clients de PROTYS.

A ce jour, Protys.fr est toujours la solution de référence proposant une dématérialisation complète et réelle de la procédure réglementaire DR/DICT. Elle présente en outre un avantage économique vis-à-vis de solutions concurrentes : seul l'envoi est facturé aux utilisateurs, le destinataire n'ayant pas à payer pour recevoir les déclarations.

Afin de permettre aux maîtres d'ouvrage et entreprises de travaux de sécuriser plus rapidement leurs chantiers, PROTYS améliore continuellement ses services en ligne et proposera dans les prochains mois une nouvelle version de sa plate-forme client Protys.fr intégrant les fonctionnalités requises par la nouvelle réglementation.

### **A propos de DECLARANET - PROTYS**

DECLARANET-PROTYS, 20 personnes, 3,3 millions de chiffre d'affaires et 3,8 millions de DR/DICT traitées annuellement, est une entreprise citoyenne qui propose grâce à sa plateforme Protys.fr des services innovants de dématérialisation des procédures administratives et d'intermédiation entre les donneurs d'ordres, entreprises de travaux, collectivités locales et opérateurs de réseaux pour le traitement et le suivi des déclarations de projets et de travaux à proximité des réseaux.

[www.protys.fr](http://www.protys.fr)



#### **Contacts presse :**

Evelyn Leroux : 01 40 07 97 27 / [evelyn.leroux@comfluence.fr](mailto:evelyn.leroux@comfluence.fr)  
Bertrand Legret : 01 40 07 98 20 / [bertrand.legret@comfluence.fr](mailto:bertrand.legret@comfluence.fr)